



RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION NO.: 421-01144

BY: MS. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE: FEBRUARY 14, 2017

PRINT NAME OF SIGNATORY: MR. JOËL LIGHTBOUND

Response by the Minister of Health

A handwritten signature in black ink that reads 'Joël Lightbound'.

SIGNATURE
Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

Genetic engineering

ORIGINAL TEXT

REPLY

The Government of Canada is committed to ensuring the safety of the Canadian food supply and the health and safety of Canadians.

Depending on their intended end use, novel agricultural plant products of biotechnology require several separate science-based safety assessments and authorizations. The Canadian Food Inspection Agency (CFIA) assesses the safety of the end product for release into the environment (i.e. potential of the plant to become a weed of agriculture or to be invasive of natural habitats; potential consequences of gene flow to other plants; potential to increase the activity of a plant pest; and, the potential impact on non-target organisms and biodiversity) and for use as a livestock feed. Health Canada (HC) assesses the safety of the end product for use as food and its effect on human health. For genetically modified (GM) animals, HC and the CFIA assess them for use as food for human consumption and livestock feed respectively.

The Food and Drug Regulations (Division 28 – Novel Foods) require that a notification be made to HC by the company wanting to sell a novel food product (including GM foods) prior to the marketing or advertising of the product. This pre-market notification ensures that the safety of each novel food is thoroughly assessed and verified using internationally agreed-upon guidelines, before it can enter the Canadian marketplace.

It typically takes a company seven to ten years to research, develop, and test a GM food before it has compiled enough data to submit an application for market access to the Government of Canada. The company is required to submit detailed information to Health Canada, including how the food was developed, data on molecular biology, toxicology, microbiology, composition, data on how the nutritional quality of the GM food compares to non-modified foods, and data on the potential to cause allergic reactions.

The information submitted by companies undergoes a rigorous review by a team of scientific evaluators with expertise in molecular biology, toxicology, chemistry, microbiology, and nutritional sciences. If any of the information provided is insufficient, further studies are required from the company. No GM food is allowed on the Canadian market unless Health Canada's scientists are satisfied that the data provided in the submission addresses all regulatory requirements, that the evidence is scientifically sound, and that the food is as safe and nutritious as its conventional counterpart.

Health Canada's safety assessment process is based upon, and is consistent with, principles developed through international expert consultations carried out by the World Health Organization (WHO), the Food and Agriculture Organization (FAO) of the United Nations, the Codex Alimentarius Commission, and the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD). This approach is also currently applied by regulatory agencies around the world, including countries such as the European Union member states, Australia, New Zealand, Japan, and the United States.

GM foods are subject to a far higher level of regulatory oversight and scientific safety requirements than traditionally bred plants and animals. Since 1993, Health Canada has approved over 120 GM crops and has yet to find any safety issues or concerns with any of the products permitted on the Canadian market. The majority of these are corn, canola, soybean, and cotton.

The Canadian regulatory framework for biotechnology-derived foods focuses strictly on the assessment of health and safety. This approach ensures the health and safety of Canadians, while also creating a predictable regulatory climate for technology developers and exporters.

The Government of Canada is committed to being open and transparent about regulatory decisions, including those on GM products. Some of these transparency measures include posting of plain language risk assessment summaries on their respective websites, which describe the science review that underpinned the decisions.

RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

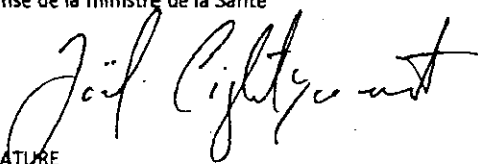
N° DE LA PÉTITION : 421-01144

DE : MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : LE 14 FEVRIER 2017

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : M. JOËL LIGHTBOUND

Réponse de la ministre de la Santé



SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Génie génétique

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada est déterminé à veiller à la salubrité de l'approvisionnement alimentaire canadien ainsi qu'à la santé et à la sécurité de la population canadienne.

En fonction de l'usage auquel ils sont destinés, les nouveaux produits végétaux agricoles issus de la biotechnologie doivent subir plusieurs évaluations scientifiques distinctes de leur innocuité et recevoir de multiples autorisations avant leur utilisation. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) évalue la salubrité du produit final pour diffusion dans l'environnement (c.-à-d. la possibilité que le végétal se comporte comme une mauvaise herbe pour l'agriculture ou envahisse les milieux naturels, des conséquences possible du flux génétique vers d'autres plantes, de la possibilité d'une présence accrue de végétaux nuisibles et des effets possibles sur les organismes non visés et sur la biodiversité) et pour utilisation comme aliments du bétail. Santé Canada (SC) évalue la salubrité du produit comme aliment et son effet sur la santé humaine. En ce qui a trait aux animaux génétiquement modifiés, SC et l'ACIA les évaluent pour leur utilisation en tant qu'aliments pour la consommation humaine et l'alimentation du bétail respectivement.

Le Règlement sur les aliments et drogues (Titre 28 – Aliments nouveaux) exige qu'un avis écrit soit transmis à SC par l'entreprise souhaitant vendre un produit alimentaire nouveau (y compris les aliment génétiquement modifiés) avant sa mise en marché et la diffusion de publicité à son sujet. Un tel avis préalable à la mise en marché fait en sorte que l'innocuité de chaque aliment nouveau soit évaluée et vérifiée selon des lignes directrices reconnues et établie à l'échelle internationale, avant son lancement sur le marché canadien.

Habituellement, une entreprise investit de sept à dix années en recherche, en développement et en essais d'un aliment GM avant de disposer de suffisamment de données pour présenter une demande d'accès au marché auprès du gouvernement du Canada. L'entreprise doit remettre les renseignements détaillés à Santé Canada, notamment sur la façon dont l'aliment a été conçu, les données en matière de biologie moléculaire, de toxicologie, de microbiologie et de composition, les données sur la manière dont la qualité nutritionnelle des aliments GM se compare à celle des aliments non modifiés et les données sur le potentiel allergène des aliments GM.

L'information présentée par les entreprises est soumise à un examen rigoureux par une équipe d'évaluatrices et d'évaluateurs scientifiques experts de la biologie moléculaire, de la toxicologie, de la chimie, de la microbiologie et des sciences de la nutrition. Si une part de cette information est jugée incomplète, l'entreprise doit présenter d'autres études. Aucun aliment GM ne peut être mis en marché au Canada, à moins que les scientifiques de Santé Canada conviennent que les données transmises dans la demande satisfont à toutes les exigences réglementaires, que les données probantes sont étayées de manière scientifique et que l'aliment équivaut à l'aliment traditionnel, à la fois sur le plan nutritionnel et sur celui de l'innocuité.

Le processus d'évaluation de l'innocuité de Santé Canada est fondé sur des principes, lesquels sont élaborés au moyen de consultations d'experts internationaux menées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), la Commission du Codex Alimentarius et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Actuellement, cette démarche est aussi appliquée par d'autres organismes de réglementation de partout dans le monde, dont ceux des pays membres de l'Union européenne, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, du Japon ainsi que des États-Unis.

Les aliments GM font l'objet d'une surveillance réglementaire et d'exigences scientifiques en matière d'innocuité de loin plus rigoureuses que celles qui s'appliquent aux plantes cultivées et aux animaux élevés de manière traditionnelle. Depuis 1993, Santé Canada a approuvé plus de 120 cultures génétiquement modifiées et, à ce jour, il n'a pas déterminé de problèmes d'innocuité ni de préoccupations à cet égard suscités par tout produit dont la vente est permise au Canada. La majorité des cultures en question correspondent à du maïs, à du canola, à du soya et à du coton.

Le cadre réglementaire canadien régissant les aliments dérivés de la biotechnologie est strictement axé sur l'évaluation de leur incidence sur la santé et l'innocuité. Cette démarche fait en sorte que la santé et la sécurité de la population canadienne se trouvent préservées, tout en donnant lieu à un climat réglementaire prévisible pour les concepteurs de technologies et les exportateurs.

Le gouvernement du Canada est déterminé à faire preuve d'ouverture et de transparence à l'égard des décisions réglementaires, y compris de celles qui visent des produits GM. Certaines de ces mesures de transparence comprennent la publication sur les sites Web de SC et de l'ACIA (par exemple) de résumés d'évaluation en langage simple, lesquels décrivent les examens scientifiques qui ont soutenu les décisions.